

Par annonce légale dans la presse locale en date du 16 Mars 2023, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Guadeloupe (FDCG) a convoqué son assemblée générale ordinaire annuelle à la salle Laura Flessel située à Pointe à Bacchus PETIT-BOURG le 15 Avril 2023 à 08h30, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée par le Président
2. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 12 mars 2022
3. Rapport moral du Président
4. Lecture et approbation des comptes financiers du 01/07/2021 au 30/06/2022
5. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes arrêtés au 30/06/2022
6. Nomination du nouveau commissaire aux comptes sur les exercices de 2023 à 2028
7. Présentation, discussion et vote du budget prévisionnel 2023/2024
8. Discussion et vote du rapport d'activité notamment Guichet unique et examen du permis de chasser
9. Proposition des dates d'ouverture et de fermeture de la campagne cynégétique 2023/2024
10. Questions diverses

1 - Ouverture de l'assemblée générale

A 9h, le Président, M. MORTON Louis Raphael ouvre l'assemblée générale et souhaite la bienvenue à l'ensemble des chasseurs, aux membres du conseil d'administration, ainsi qu'aux invités.

Désignation du bureau de l'assemblée générale

Les statuts prévoient que le bureau du Conseil d'Administration soit également celui de l'assemblée générale. L'assemblée sera conduite par le président assisté du bureau du Conseil d'administration.

Il est procédé à la vérification du nombre des présents selon les opérations d'émargement contrôlées par Monsieur LACASCADE Didier, secrétaire général de la FDCG.

Le collège électoral est de 126 membres présents ou représentés.

2 - Lecture et vote du procès-verbal de l'assemblée générale élective du 12 Mars 2022

Lors de cette lecture, le Président MORTON porte une correction sur le montant des placements financiers passés de 1 026 676 € en 2020 à 523 682 € en 2021.

Après la lecture du PV, M. Philis Maurice interpelle le président Morton sur le fait que l'ouverture de la chasse au 14 juillet n'a pas été mentionnée dans ce PV. Le président MORTON précise qu'il a signalé que toutes les propositions figurant dans le tableau joint en annexe du PV ont été adoptées. Il n'était donc pas nécessaire de le préciser. M. Philis Maurice demande le nom de la personne qui a rédigé le PV de L'assemblée Générale du 12 mars 2022. Le président lui répond que c'est lui-même assisté du secrétaire général car l'ancienne équipe qui avait obligation de le faire, ne l'a pas fait.

M. GALICE Jean-Marc prétend que le PV lu est différent du PV transmis par M. Calixte.

Il lui est répondu que l'ancien président s'était engagé en mars 2022 à fournir ce PV mais ne l'a fait que le 12 Avril 2023 et qu'il n'était pas possible d'attendre ce PV plus de 12 mois en raison de la nécessité de transmettre ce PV aux autorités administratives, à la banque et aux autres partenaires afin de faire fonctionner normalement la fédération. Les constats d'huissiers payés par la Fédération ne pouvaient pas être utilisés car ceux-ci ne nous sont jamais parvenus.

M. Claude JERSIER demande si l'assemblée doit voter le PV fourni il y a 2 jours par l'ancienne équipe ou celui rédigé par le président Morton. Il souligne que le PV rédigé par le président Morton ne mentionne pas toutes les demandes formulées.

Le Président précise qu'il rédige des PV depuis plusieurs années et que ce qui est important ce sont les résolutions prises et que toutes les demandes ont été listées dans un document annexe joint au PV.

M. Morton précise que l'une de ses missions principales est de sauvegarder la chasse et non pas de polémiquer. Il va donc modifier le PV en conséquence et rajoutera en annexe les demandes sur la date d'ouverture de la chasse au 14 Juillet et la réduction de 18,00 euros sur la licence ONF 2023.

Le PV est conforme à tout ce qui a été décidé en 2022, et de toute façon, ce PV sera approuvé ou pas par un vote.

Il est procédé au vote à main levée et le PV de l'assemblée générale du 12 mars 2022 est adopté à la majorité.

3 - Rapport moral et d'activités du président

Le Président Morton remercie l'ensemble des chasseurs de Guadeloupe, remercie les autres invités :

- M. le chef de la Police de l'environnement
- Mme la présidente de l'OFB
- Mme la directrice régionale de L'ONF
- Mme la directrice du parc national
- M. le président de la Safer

Il adresse un remerciement spécial au Maire de PETIT BOURG, M. NEBOR dont la commune compte 266 chasseurs (soit 10 % des validations en Guadeloupe l'an dernier).

Le texte intégral du rapport moral et d'activités du président figure en annexe aux présentes.

Il n'est pas soumis à vote et afin de libérer le commissaire aux comptes M. Dahan, les points 4 et 5 sont immédiatement abordés avant les questions sur le rapport d'activités.

4 - Lecture et approbation des comptes financiers du 01/07/2021 au 30/06/2022

Ils sont présentés par M. Didier DAHAN, le Commissaire aux comptes qui précise que la période va du 1^{er} Juillet 2021 au 30 Juin 2022 avec un nouveau conseil d'administration présent durant 3 mois.

Les comptes reflètent une situation financière excellente au 30 juin 2022 pour un résultat de 251 309.00 euros alors que pour l'exercice précédent du 1^{er} juillet 2020 au 30 Juin 2021 le résultat était de 104 474,00 euros.

Il y a eu au cours de l'exercice :

- 192 401.21 euros d'encaissement de taxe et de frais etc. correspondant aux chasseurs ayant validés,
- 11 037,00 euros correspondant à la formation permis de chasser,
- 4 680,00 euros correspondant aux licences ONF.

La nouveauté c'est le déplacement du président à la FNC qui a permis de libérer des dotations qui étaient bloquées depuis 3 ans. Ces actions ont permis de récupérer 140 000 euros de Produits qui expliquent cette différence.

Les charges externes ont augmenté et sont passées de 42 000 € à 97 000 € essentiellement dues à des frais d'avocats et commissaires de justice (huissiers) et aux frais de déplacement du conseil d'administration.

Les charges du personnel et les dotations aux amortissements restent constantes

5 - Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes arrêtés au 30/06/2022

Le Commissaire aux comptes précise que les placements d'aujourd'hui vont rapporter plus de 30 000,00 euros car les taux sont maintenant plus élevés. Ceci permettrait peut-être le financement d'une partie de la cotisation ONF.

Au niveau de bilan il n'y a pas beaucoup d'impacts sur l'exercice 2021-2022 car les actions expliquées dans le mémoire et menées par la nouvelle équipe au niveau des immobilisations sont postérieures au 30 juin 2022. La trésorerie est remarquable, la FDCG possède en compte 892 299,00 euros et une somme placée de 523 682,00 euros. Les fonds propres de la FDCG s'élèvent à 1 713 951,00 euros. Le Commissaire aux comptes indique dans son Rapport Général, il a validé les comptes comme étant réguliers et sincères.

Débats

Question de M. JERSIER : Vous avez fait état de finances importantes mais c'est par rapport aux orientations mises en place par l'ancien conseil d'administration telle que la création de la maison des chasseurs. Vous avez d'autres orientations, je n'en disconviens pas. Nous étions en total désaccord avec la FNC. Nous ne voulions pas payer de taxe pour les dégâts de gros gibiers et des lapins puisque nous n'en avons pas sur notre territoire. Qu'en est-il de ces provisions faites pour la FNC qui n'apparaissent pas sur le document que vous avez remis.

Réponse du président Morton : Il est vrai que vous avez fait des économies afin de réaliser la maison des chasseurs. 810 chasseurs ont invalidé votre projet. J'ai été élu pour un programme et la majorité a dit non à la maison des chasseurs. Je ne vais donc pas faire votre programme puisque vous avez perdu. Il est vrai que le bâtiment du siège de la FDCG est ancien et est au 2^{ème} étage, mais c'est moins coûteux de réhabiliter notre local de 320 m² que de construire du neuf compte tenu du prix élevé de l'immobilier actuellement. Nous allons créer un lieu de vie et les chasseurs pourront prendre possession de ce lieu de vie. Cela coûtera environ 350 000,00 euros au lieu de 1 400 000,00 euros. Une fédération de chasse n'a pas vocation à faire de l'immobilier. Cependant nous avons l'obligation de mettre en place des études pour connaître la chasse et voir comment nous allons préserver l'avenir. Je préfère payer 400 000,00 euros en études pour garantir l'existence de la chasse plutôt que faire des musées. C'est ma politique, je l'ai défendue et j'ai été élu pour cela, il n'est donc pas question que je fasse marche arrière là-dessus.

Pour répondre à la deuxième question sur la FNC. La Guadeloupe n'est pas un pays indépendant avec sa propre réglementation, nous sommes donc connectés à l'organisation de la chasse de France. Nous ne pouvons pas nous fâcher avec le national mais par contre vous avez raison de souligner qu'on ne devrait pas payer pour les dégâts des gros gibiers puisque que nous n'en avons pas. Mais ce n'est pas ce que j'ai acté avec M. SCHRAEN. La Guadeloupe est exonérée désormais de cela et je vous en félicite mais ce que nous avons acté avec la FNC C'est une cotisation d'adhésion annuelle de 2000,00 euros qui permet de recevoir d'une part une dotation de fonctionnement de 60 150,00 euros et une aide de 45 000,00 euros sur chaque projet d'études.

Ce sont des dotations que la Fédération Départementale ne refusera pas tant que je serai président.

Comment expliquer que l'on refuse de payer 2000,00 euros annuels qui permettent d'obtenir pas moins de 100 000,00 euros annuels. En 1h30 de discussion avec M. Schraen, j'ai récupéré 3 années antérieures de dotations.

Question de M. JERSIER : Je ne vais pas entrer dans la polémique. J'ai le droit de ne pas être d'accord avec vous. C'est votre politique mais avez-vous pensé au stationnement des chasseurs ? Maintenant nous utilisons le parking du Mc Donald, le parking du chinois. C'est un véritable problème.

Réponse du président Morton : Cela ne vous a pas dérangé pendant 22 ans et c'est maintenant que cela vous dérange ?

JERSIER : Cela ne fait pas 22 ans que nous sommes dans cet immeuble vous êtes mal informé. Nous sommes là depuis 2009. C'était un passage obligé en attendant ;

Morton : Mais c'est vous qui l'avez choisie, ce n'est pas moi. J'hérite de vos erreurs.

Intervention de M. Molia : Je ne suis pas d'accord sur le fait de dire que tu aies été élu sur un programme. Nous voulons palier aux dysfonctionnements de l'ancienne équipe en mettant une équipe plus jeune, plus dynamique. Mais cela ne veut pas dire que nous sommes d'accord avec tout ce que vous proposez. Je suis un chasseur et je dis non à l'apprentissage de la chasse dans un immeuble. C'est problématique si l'on veut essayer un fusil. J'ai proposé en présence de la Safer que la Fédération s'approprie un espace de 10 à 20 hectares de terres agricoles avec une cabane de chasseurs. Pas besoin de mare, mais au moins que l'on ait un espace qui nous appartient pour de l'entraînement. L'argent c'est virtuel il suffit d'un effondrement bancaire pour de tout perdre. Tandis que si l'on investit dans le foncier, on sera toujours propriétaire. Là-dessus je suis en accord avec M. JERSIER. Il faut peut-être revoir le prix. Cela ne coûtera obligatoirement tout ce que nous possédons, mais je dis non aux chasseurs dans un immeuble au Raizet.

Morton : M. Molia et moi avons déjà eu plusieurs discussions téléphoniques à ce sujet. La démocratie est une de mes préoccupations essentielles et c'est d'ailleurs l'absence de démocratie qui m'a poussé à être candidat à cette élection. Il est normal que les divergences s'expriment. C'est d'ailleurs l'intérêt de l'assemblée générale avec un vote afin que la majorité décide. J'ai hérité du choix de l'ancienne équipe qui a acheté ce local pour en faire le siège de la fédération. Nous avons eu une discussion en conseil d'administration sur ce qu'il conviendrait de faire : rester ou partir ?

Accepteriez-vous d'investir près d'1.5 millions d'euros dans l'immobilier actuellement et par la suite ne plus avoir d'argent pour faire les études ou autres ? Ou alors nous endettons la fédération avec un prêt immobilier. Lors de l'assemblée générale c'était la première fois que l'on présentait un programme écrit aux chasseurs bien avant la date de l'élection. Donc je respecte le programme sur lequel j'ai été élu. Il n'y aura pas de maison de

chasseurs. L'acquisition de terrains agricoles va peut-être se poser dans l'avenir pour y mettre des installations. Pour l'instant, nous avons une convention avec la sarcelle d'or et il n'y a pas besoin de venir à la fédération pour essayer un fusil. Nous ne sommes pas une association loi 1901 courante, nous sommes une association d'utilité publique. Je ne peux pas modifier les statuts car ils sont pris par arrêté ministériel avec des missions statutaires qui nous sont imposées. Nous sommes régisseurs pour le compte de l'état qui nous reverse des sommes notamment par le biais de la validation. Le budget du guichet unique sera bientôt fait. Nous ne pouvons pas faire n'importe quoi comme si c'était de l'argent privé. Nous avons plusieurs actions à mener dont la lutte contre le braconnage etc. Nous pouvons décider d'avoir un balltrap si l'assemblée le décide mais l'assemblée a dit non en 2022. En cas de besoin vous pouvez faire du balltrap dans l'un des clubs existants en Guadeloupe.

Je ne suis pas certain que nos statuts nous permettent de faire du balltrap. Je souhaite que l'on arrête d'en parler car c'est une perte de temps. Nous sommes une fédération de chasseurs avec une ligne et les fonds des chasseurs doivent être utilisés pour des missions statutaires de la fédération.

Intervention de M. De La Clémendière : Le débat que je viens d'entendre est intéressant mais moi qui suis à la commission départementale, c'est une bagarre car la chasse est menacée. Si nous avons 1 700 000 euros en caisse et que la chasse est fermée, que pourrions-nous faire de cet argent ? Nous devons utiliser cet argent pour faire des études et préserver la chasse. En commission départementale, ce n'est pas simple car nous sommes 7 chasseurs autour de 21 personnes. Il faut donc se battre. Nous ne pouvons pas répondre car nous n'avons pas d'études. Vous ne remettez même pas vos carnets. C'est honteux. Vous ne faites pas ce qu'il faut. Actuellement nous essayons de sauver la chasse et le Cou rouge en particulier. Alors mettons l'argent dans les études afin de présenter nos études à la préfecture.

Intervention de M. Bandou : j'ai pris bonne note des orientations du président. Vous préconisez certaines choses qui vont être entendues ou rejetées, cela ne dépend que de vous car nous sommes en train de fortifier l'avenir de la chasse. Je félicite le travail qui a déjà été fait en amont. Quelques conseillers qui sont autour ont fait la part des choses mais je reviens sur un certain point. Nous avons des carnets à remettre mais il faut un justificatif de remise du carnet attestant que le carnet a été remis. Pour la reprise de la nouvelle saison, avez-vous prévu un justificatif pour les gens qui vont déposer leurs carnets dans une boîte ?

Morton : Vous avez raison, mais personne ne sera sanctionné sur la prochaine saison parce qu'il n'a pas remis son carnet.

M. Bandou : j'ai pris bonne note de votre observation. Je précise que nous ne finançons que la chasse pour la chasse. Je suis contre la question balltrap qui ne ferait qu'augmenter le plomb présent dans les sols. Les retombées de plomb constituent un problème pour les bécasses, tourterelles et autres qui les confondent avec des graines. Nous ne pouvons pas mettre un nouveau balltrap en Guadeloupe. Sachant que le plomb pollue sur un rayon de 30 km rendant impropre à la consommation les fruits et les animaux. Alors il faut faire attention.

Morton : il y a-t-il des questions sur les comptes ? Nous reprendrons

M. Jersey : concernant les placements, il y a-t-il de nouveaux placements avec les mêmes banques ou d'autres banques ?

Morton : Vous aviez fait un placement avec le crédit agricole de 480 000,00 euros. C'est ce placement qui rapporte l'énorme somme de 1 920 euros par an. Je n'ai pas touché à ce placement qui rapporte chaque année la même somme, c'est-à-dire pas grand-chose. Par contre il y avait beaucoup de trésorerie comme l'a signalé M. le commissaire aux comptes dont une bonne partie que l'on n'utilisait pas. Sur cette trésorerie, avec l'accord du conseil d'administration, j'ai utilisé 300 000,00 euros que j'ai placé dans un fond appelé Everwood. C'est un fond qui travaille dans la décarbonation, qui gère les forêts en relation aussi avec la biodiversité et c'est un placement rémunéré à 7%. Le placement a été fait en novembre 2022 et au 30 Décembre 2022 nous avons déjà perçu 2 300,00 euros. Ils doivent nous verser normalement 21 000,00 euros au 30 novembre 2023. Les sommes que vous aviez placées sont donc encore au même endroit.

M. Jersey : Je ne vois pas dans les comptes les frais engagés pour le nettoyage des différents sites, notamment pour le nettoyage du marais de Port-louis.

Morton : Je précise que nous sommes sur les comptes arrêtés au 30 juin 2022. Ces dépenses vous concernent vous pour l'essentiel. J'ai été élu en Mars dernier donc il n'y a que 3 mois qui me concernent. Les recettes et les dépenses que nous avons faites à partir du 1^{er} Juillet 2022 apparaîtront lorsque nous présenterons les comptes l'année prochaine.

M. SENNOAJ Marc : Je suis étonné par la question posée car quand l'ancien président remettait les chèques pour le nettoyage des marais, nous n'avions pas d'informations et de compte rendu concernant ces nettoyages. Nous chasseurs ne savions rien de ce qui se passait à la fédération. Nous devons prendre conscience que la chasse ne va pas mieux. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous chasseurs avons élu un autre président. C'est la démocratie. Le président fait beaucoup d'efforts et nous le voyons. Je chasse au marais de Port-Louis. Il y avait des personnes qui nettoyaient ce marais, et nous n'avions aucune information car il n'y avait pas de communication à la fédération auparavant. C'est facile de venir critiquer aujourd'hui, vous en avez le droit mais je pense qu'il y a une nouvelle équipe, il faut lui donner sa chance.

M. Maurice Philis : Vous allez dans le marais couper des arbres, est-ce avec l'autorisation des autorités ? C'est ce qui se fait actuellement. Je défends l'environnement. Je ne suis pas contre le nettoyage du marais.

Morton : c'est une vraie question mais je ne savais pas que M. Philis faisait partie de la police de l'environnement.

Le Président Morton rappelle qu'il faut maintenant voter sur le volet financier afin de libérer M. le commissaire aux comptes.

Les rapports de M. DAHAN sont adoptés à la majorité.

M. DAHAN prend la parole et indique : *J'arrive à la fin de mon mandat, ça fait quelques années que je suis avec vous. J'ai eu des assemblées générales sereines et moins sereines de temps en temps. Mais j'ai toujours appris quelque chose et je vous en remercie. Aujourd'hui je ne me représenterai pas pour que vous puissiez nommer un autre commissaire aux comptes. Il est bon d'y mettre un regard neuf. Tous les comptes ont été acceptés et je vous remercie de cette confiance. Je vous souhaite bonne continuation pour votre travail et le travail que vous faites sur le terrain.*

Le président et l'assemblée remercient M. DAHAN qui se retire.

6 - Nomination du nouveau commissaire aux comptes sur les exercices de 2023 à 2028

Le Président rappelle que la fédération a l'obligation statutaire d'avoir un commissaire aux comptes et un expert-comptable. Il y a un double contrôle sur les comptes : 1 commissaire aux comptes et également la préfecture. Les comptes sont transmis à la préfecture qui peut venir voir ce que la Fédération fait de l'argent public qui lui passe entre les mains.

Il précise que le choix s'est porté sur un commissaire aux comptes qui s'appelle M. Régis DABRIOU qui nous a donné son accord sous réserve de la validation par l'assemblée générale qui nomme le commissaire aux comptes pour six ans. Sa lettre de mission et ses conditions financières seront les mêmes que le précédent et seront signées après que l'assemblée décidé de sa nomination.

L'assemblée générale des chasseurs accepte-t-elle de nommer M. Dabriou comme nouveau commissaire aux comptes de la fédération pour l'exercice 2023 à 2028.

Sur Interpellation de la salle M. Bomane, le Trésorier précise : *Ce n'est pas une obligation de présenter le commissaire aux comptes à l'assemblée mais c'est l'usage. Cependant, M. Dabriou s'excuse car il est en déplacement professionnel en ce moment. Il nous a fait parvenir sa candidature. Le conseil d'administration a fait un choix. Nous avons opté pour quelqu'un de « local ». C'est un jeune commissaire aux comptes qui exerce depuis 8 ans et vous aurez l'occasion de le rencontrer. De ce que nous savons, il n'a aucune problématique liée à la chasse. Même si c'est une personne indépendante, nous avons voulu une personne neutre qui fasse son travail correctement.*

M. Jersey : *encore une fois je ne fais pas dans la politique, je pose des questions. C'est vrai qu'il y avait un avant et il y aura un après. Mais est-ce qu'il y a eu un appel d'offres ou une mise en concurrence ? Ce que vous faites c'est de la dictature. C'est vous qui décidez de l'ordre du jour alors que l'assemblée peut participer à l'ordre du jour.*

M. Bomane : *Il n'y a aucune obligation de mise en concurrence. Nous avons demandé à chaque membre du CA de proposer quelqu'un de sa connaissance et nous avons retenu une personne par rapport à son profil. C'est comme cela que ça s'est passé.*

Morton : *Je ne connais pas M. Régis Dabriou personnellement. Je ne l'ai jamais rencontré. Je me suis dit que c'est un jeune. J'ai juste lu sa lettre de candidature.*

M. Patrick PHILIS s'adressant à M. JERSIER : *22 ans que vous êtes là, et c'est 22 ans de polémiques, de non-information, de rien, nous n'avons rien. Vous avez eu 23 procès et vous ne vous êtes jamais présenté. Vous mettez 400 000, 00 euros pour rapporter 2000,00 euros par an à la fédération. Monsieur honte à vous. Laissez les jeunes travailler. Messieurs souhaitez-vous que l'on aille protéger et défendre la chasse auprès des entités pour lesquels nous avons des obligations à fournir. On avance, laissez les gens avancer.*

Mise aux voix, la nomination de M. Régis Dabriou est entérinée à la majorité.

7 - Présentation, discussion et vote du budget prévisionnel 2023/2024

Le budget prévisionnel est présenté par le Trésorier, M. Bomane :

- *Concernant les produits, nous comptons sur l'année 2023-2024 pour atteindre le niveau de validation que l'on avait avant. Nous prévoyons près de 2800 validations de permis. Il nous ait reversé 60 euros, ce qui donnera en fait un produit de 168 000,00 euros.*
- *Nous bénéficierons aussi des droits de timbre pour environ 11 205 euros.*
- *Formation permis de chasser pour 21600 euros*
- *Contribution reversée par la FNC : 60751 euros*
- *Reversement licences ONF à 6,00 euros pour un total de : 13500 euros*
- *Placements : 22924 euros*
- Total des produits prévus : 297 980 euros*

- **Concernant les charges :**
- *Aménagements des territoires de chasse : 8000,00 euros*
- *Frais de session de permis de chasser : 6000,00 euros environ*
- *L'achat des carnets de prélèvement : 1850,00 euros*
- *Fourniture d'entretien et petits matériels : 1200 euros*
- *Quote-part des études/schéma départemental cynégétique : 12000 euros*
- *Fournitures administratives : 580*
- *Dotations : 1700 euros*

- Convention sarcelle d'or : 3000 euros par an
 - Charges locatives : 4642
 - Assurances : 3250
 - Expert-comptable et commissaire au compte : 10800 euros
 - Honoraires d'avocats et d'huissiers : 7000 euros
 - Publicités, communications : 20 000 euros
 - Panneaux : 500 euros
 - Déplacements et réceptions : 11 000 euros
 - Poste et communication : 10 035 euros
 - Services bancaires : 160 euros
 - FNC : 1900 euros
 - Impôts et taxes : -----
 - Traitements et salaires : 92 800 euros
 - Charge traitements et salaires : 21 120 euros
 - Dotation matériel et logiciel : 63 580 euros
 - Cote part des études : 33 933 euros
- Total des charges prévues : 297 980 euros

Ce qui donne un budget équilibré.

La discussion s'engage sur le budget.

M. Maurice PHILIS : Vous êtes le président de tous les chasseurs. Vous devez admettre qu'il peut y avoir des opinions différentes.

Morton : Sur les jours de chasses, je ne dis pas que c'est de votre faute mais je constate que de tous les départements, c'est la Guadeloupe qui a le moins de jours de chasse. En Martinique c'est la même loi et ils chassent le mercredi. Donc il y a un combat qui n'a pas été mené. Peut-être que ce combat aurait été perdu mais vous ne l'avez même pas mené. A la limite nous pouvons nous passer du mercredi mais ce n'est pas normal que la Martinique chasse les mêmes espèces que nous et chasse jusqu'au 28 février et que nous en Guadeloupe chassions jusqu'au premier dimanche du mois de janvier. Il faut prévoir la fin d'ouverture de la chasse le 14 juillet car l'article 424-1 du code de l'environnement stipule qu'il est interdit de chasser une espèce durant sa période de reproduction et de nidification. Nous savons tous que la reproduction et la nidification du Ramier et de la Tourterelle n'est pas terminée à cette date.

M. Maurice PHILIS : Vous avez pourtant dit dans votre rapport moral que M. Bénito Espinal dit que la période de ponte de ces espèces se termine en fin juin.

Morton : Oui fin juin mais ramène a une période de nidification jusqu'à fin Juillet. Si nous avons suivi les écologistes, l'ouverture du ramier se faisait le 1^{er} octobre. Nous avons négocié afin qu'ils acceptent le dernier samedi de Juillet. Je chasse depuis 42 ans et j'ai toujours chassé au 14 Juillet donc cela me dérange autant que vous. Mais devant une réalité nous devons faire ce qu'il faut puisque la loi interdit de chasser durant la période de nidification. Il fallait abandonner le 14 Juillet afin d'obtenir la fermeture le 30 Aout. Nous devons l'accepter car le risque c'était la fermeture de la chasse.

WILL : qui a déjà vu un nid de ramier en Guadeloupe ? Je chasse depuis 35 ans et je ne l'ai jamais vu.

Bomane : je chasse depuis plusieurs années et j'en ai vu sur Sainte-Rose.

Morton : Qu'il se reproduise ou pas en Guadeloupe, ce n'est pas le sujet. Le Ramier est un erratique, les études ont été faites dans toute la caraïbe et ce sont les mêmes ramiers que l'on voit depuis Porto Rico jusqu'à Barbade. C'est le même ramier qui se déplace. Nous savons que la majorité de la reproduction ne se passe pas en Guadeloupe mais se passe à la Dominique, à Sainte-Lucie, à Antigue etc. mais dans tous les cas il y a une période de reproduction.

M. Félicité de Bouillante : M. Morton vous vous battez pour la chasse mais est-ce que ce combat s'axe sur la possibilité de chasser en janvier ? et est-ce que nous continuerons à chasser les mêmes jours de chasse qu'auparavant ?

Morton : La commission n'est pas encore faite, je ne sais pas quelle décision prendra le préfet, mais il semble qu'il ne soit pas contre la chasse. Mais je me battraï pour que nous puissions chasser le plus longtemps possible.

M. Félicité : Pensez à évacuer vos déchets chers chasseurs (cartouches, canettes, etc...)

DE La Clemendière Il y a environ 27 000 hectares de forêt et 21 000 hectares de parcs. Il y a forcément des endroits pour que le gibier se reproduise.

M. Vangout : J'ai un rapport de L'ONF, j'ai certaines décisions qui ont été prises concernant toutes les associations de chasse de la Guadeloupe dans lesquelles chaque association pouvait faire une demande de subvention à la fédération de façon à obtenir des subventions pour certains projets. Certaines anciennes associations ont contribué à l'amélioration de la chasse et du contrôle de la chasse. J'ai entendu parler de comptage de gibier mais il faut avoir la chaîne alimentaire de ce gibier pour chaque mois. Pour compter les tourterelles en Guadeloupe, il ne suffit pas de se poster quelque part etc.

M. Morton : M. Vangout je note la technicité que vous avez sur ces opérations. J'aimerais que vous en fassiez bénéficier à la commission chargée de cela. Venez avec nous pour qu'on mette en place précisément. Il y a des commissions pour cela qui auront besoin de vos compétences.

M. Poulain 55 ans de chasse : Je vais parler en mon nom propre et au nom du collectif des chasseurs de Petit-Bourg. Lors des décisions des écologistes, nous aurions dû bloquer l'accès aux mamelles. Je chasse à Tambour Petit bourg, je suis le premier habitant de Tambour. Malgré l'installation des panneaux de chasse, des marcheurs viennent tout de même emprunter les sentiers de chasse. La DEAL devrait prendre des dispositions car il y a un risque d'accident. Il y a 2 espèces protégées qui sont invasives : la première la mangouste pour laquelle les chasseurs étaient payés à la tête, la deuxième le raton laveur.

Morton : je vais vous apporter des réponses sur vos sujets avancés. Nous ne pouvons pas mener des opérations de blocage sans cesse. Il faut savoir que ce sont des espèces classées espèces exotiques envahissantes. Il y a une tolérance sur le prélèvement des racoos et des mangoustes et il n'y a pas d'opération de destruction mais si vous en détruisez lors de vos opérations de chasse, vous ne serez pas verbalisé pour cela. Nous avons abordé la problématique de signalisation des zones de chasse. Nous sommes prêts à financer l'installation des panneaux, mais les lieux doivent être définis au préalable.

M. Poulin : Le 03 Novembre, le collectif des chasseurs de Petit-Bourg va dévoiler une stèle à l'attention des chasseurs disparus de la Guadeloupe et nous ne souhaitons aucune récupération.

Morton : le secrétaire général, M. Lacascade m'avait fait part de la mort de beaucoup de chasseurs durant les trois dernières années. Il m'avait demandé d'observer une minute de silence mais c'est moi qui ai oublié. Il n'est pas trop tard, nous allons observer 1 minute de silence maintenant pour tous ces chasseurs.

M. Philis : qu'en est-il des 36 000 euros votés en déduction des licences ONF pour les chasseurs ?

Morton : Le droit me permet de ne pas l'appliquer car ce n'était pas sous ma mandature. Toutefois, s'il faut faire bénéficier de cette somme aux chasseurs qui ont souffert de la fermeture de la chasse. Nous pouvons voter tout de suite si nécessaire. Mais si le PV n'a pas été rédigé, je ne peux pas l'appliquer. Nous pouvons prendre en charge 18,00 euros sur la licence ONF. Est-ce que pour la prochaine validation les chasseurs votent pour le paiement de la licence à 18,00 euros au lieu de 36,00 euros. Les 18 euros soustraits seront pris en charge par la fédération.

Maisonneuve : Avez-vous été informé sur le fait qu'il y avait eu un rapport cynégétique qui avait coûté 36 000 euros ? A quel moment avez-vous eu le document. Ces 36 000 euros étaient sur le rapport du commissaire

aux comptes. J'ai demandé au président Calixte pourquoi personne n'a eu ce rapport cynégétique. Moi je l'ai récupéré.

Philis : comment allez-vous attribuer cette réduction de 18 euros ?

Morton : Si M. Philis a le temps il peut venir rechercher les informations détaillées les cotisations de L'ONF. Vous êtes souverain c'est à vous de décider. Passons au vote. La cotisation L'ONF passe de 36,00 euros à 18,00 euros pour les chasseurs pour la prochaine saison. Je rassure L'ONF, la différence sera payée par la fédération. Le budget n'est pas impacté puisque nous reversons la différence à L'ONF.

XXX : *Je voudrais rebondir sur le rattrapage du nombre de chasseurs que l'on estime avoir cette année. Avons-nous déjà fait un audit démographique sur les chasseurs ? Au vu du nombre de présent à l'assemblée générale, j'estime que beaucoup de chasseurs sont âgés et ne chassent plus.*

Morton : *il y a une enquête en cours, un questionnaire vous a été transmis avec notamment la tranche d'âge des chasseurs. Nous regrettons justement de ne pas avoir toutes ces données. Nous avons un invité le président de la Safer, M. Rodrigue et c'est la première fois qu'il est invité à l'assemblée de la fédération. Il a répondu à notre invitation mais il doit partir donc nous allons l'écouter afin qu'il puisse vaquer à ses occupations.*

M. Rodrigue TREFLE Président de la SAFER : *Je n'ai pas eu effectivement d'invitation dans le passé. La présence des chasseurs à l'assemblée générale démontre une certaine dynamique. Lors d'une nouvelle gouvernance, il est normal qu'il puisse y avoir des mécontentements. J'étais un peu surpris de n'avoir jamais eu d'invitation par le passé. Vous êtes maintenant représenté au sein de la SAFER par M. Ranjit Manicom que je félicite puisqu'il est très assidu à nos réunions. Il a eu l'occasion de nous solliciter à la SAFER pour évoquer la question proposée par M. Molia. C'est avec joie que la SAFER pourra mettre à disposition du foncier agricole pour la fédération des chasseurs. L'une des missions de la SAFER c'est d'abord de contribuer à l'amélioration de l'environnement. La SAFER pourra participer et vous accompagner sur des projets de la fédération en lien avec l'environnement. Mes obligations professionnelles me rappellent. Merci de m'avoir invité. Je sais que vous allez mener vos missions d'une main de maître.*

Morton : Je remercie M. TREFLE d'avoir répondu à notre invitation.

Il est passé au vote du budget provisionnel.

Celui-ci est adopté à la majorité.

8 - Discussion et vote du rapport d'activité notamment Guichet unique et examen du permis de chasser

Morton : *Il y a plusieurs rapports d'activité. J'ai demandé à M. Anthony Grolleau, chef de la Police de la chasse de l'OFB dans le cadre de notre rapport d'activité de nous présenter son propre rapport d'activité de la campagne écoulée. Cela vous permettra d'avoir des informations sur les contrôles.*

M. Groleau : *Je remercie la fédération de m'avoir invité. C'est vraiment un plaisir d'être présent aujourd'hui. Avec cette nouvelle équipe nous échangeons et travaillons très régulièrement sur la chasse et les études avec les membres de la fédération. Vous nous avez connus sous l'ère de l'Office Nationale de la Chasse et de la Faune sauvage qui est devenue aujourd'hui l'Office Française de la Biodiversité. Ce changement a eu des incidences sur votre façon de travailler et surtout le temps que nous consacrons à la chasse. Aujourd'hui, nos services comptent 10 inspecteurs de l'environnement. Nos tâches consacrées à la Chasse représentent 5 % de l'activité générale de nos services. Nous consacrons que 3 ou 4 dimanches seulement au contrôle et ne pouvons pas*

répondre favorablement à la demande d'augmentation des contrôles car nous devons répondre à d'autres missions plus prioritaires. Je vais vous fournir oralement quelques chiffres. Ces données sont transmises à la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage. Elles sont disponibles sur leur site internet. Nous remercions les collègues de L'ONF qui nous aident activement sur le terrain dans la réalisation des contrôles. Sur la saison 2022, nous avons contrôlé 100 chasseurs, dont 87 étaient en règle et 13 en infraction. La grande majorité des personnes contrôlées sont donc en règle. Ces contrôles se font de manière aléatoire ou lors de contrôles routiers sur demande du procureur de la république. C'est une nouvelle compétence des inspecteurs de l'environnement. Nous pouvons contrôler l'intérieur des véhicules. Il y a eu une dizaine de faits sur l'année 2022. Les infractions que nous avons relevées sont liées aux le carnet de prélèvements. Le carnet doit être rempli lors de l'action de chasse au moment du prélèvement. Il doit être rempli avant le ramassage de l'oiseau. C'est écrit dans le schéma départementale. Je vous invite à bien remplir cette consigne. Il vaut mieux ne pas se déplacer avant de renseigner votre carnet.

MOLLIA : Donc après avoir tiré un coup de fusil, je dois remplir mon carnet alors que d'autres ramiers passent ? Il faut être sérieux sur ce point.

M. Groleau : La mission d'un inspecteur de l'environnement est de faire remonter les infractions. Certains cas sont particuliers sur le terrain et nous n'irons pas jusqu'à l'extrême. L'autre infraction c'est sur la tourterelle à ailes blanches qui est non chassable. Nous avons eu 7 infractions. En revanche l'infraction de transport des armes de façon non règlementaire est en baisse. Aujourd'hui c'est une infraction qui a disparu et c'est une bonne chose. La réglementation exige un transport en état « démontée ». Nous avons saisi 7 armes sur les 13 infractions. L'arme est saisie systématiquement si elle n'est pas démontée et placée dans un étui.

Sur 100 chasseurs contrôlés, nous avons 400 tourterelles turques et 400 tourterelles à queue carrée.

Morton : précise qu'il n'a pas invité M. Groleau pour qu'il soit pris à partie. Il est là pour vous communiquer des informations sur la réglementation. Les chasseurs peuvent s'occuper de la question des espèces envahissantes mais l'état doit s'occuper du ramassage des carcasses.

En cas de saisie d'arme, ce n'est pas l'OFB qui décide de conserver ou de rendre votre arme. Ce sera une décision judiciaire.

M. Grolleau : Sur un contrôle nous passons beaucoup de temps à aider au remplissage du carnet car, nous avons un rôle d'information. Les infractions de 5^{ème} classe conduisent systématiquement à un procès-verbal.

M. MOUNSAMY Responsable de Parc National : Il n'y a pas de chasse au niveau du parc national. Les fusils doivent être rangés dans le coffre quand on traverse le parc.

Morton : Les oiseaux sont dérangés toute l'année en période de nidification par les touristes et nous c'est juste sur une période bien précise. Eux ne payent aucune licence, c'est 2 poids 2 mesures. Ce ne sont pas que les chasseurs qui utilisent le plus l'espace.

Responsable du pôle territorial de L'ONF : C'est un problème de fond. Il s'agit d'une disposition légale prévue par le code forestier. La licence ne concerne que les chasseurs qui paient un droit de chasse. Les travaux de la route de Sainte-Rose ont été cofinancés avec la mairie. Nous avons un budget à respecter et ne pouvons pas engager des travaux sans étude et logistique diverses. Le paiement de licence ne concerne que l'autorisation de chasse et n'est pas prévu pour l'accessibilité de la route forestière.

Morton : Les chasseurs peuvent nous faire parvenir leurs questions afin que nous puissions les relayer à nos différents partenaires et organismes. Nous payons juste le droit de chasser. Mais nous pouvons à travers une association aider au nettoyage de route forestière en collaboration avec L'ONF.

Bomane : Il faudrait que les carnets de prélèvement arrivent beaucoup plus vite. Je compte faire des propositions au conseil d'administration afin de prévoir des sanctions pour ceux qui ne le remettent pas. Nous avons besoin de ces informations pour nous battre en CDCSF. Le 07 Avril 2022, nous avons créé une commission dédiée au pigeon à cou rouge. Afin de recueillir des données chiffrées et constituer une base de données sur le pigeon à cou rouge, nous avons mis en place un comptage visuel sur des points de chasse. Ces opérations de

comptage ce sont déroulées du 1^{er} Janvier 2022 au 14 Juillet 2022, durant 44 jours. Nous avons mis en place une méthodologie permettant d'avoir des données sûres.

Nous avons été obligés de demander aux scientifiques de faire parvenir des données puisqu'il n'en existait pas à la fédération. Nous attendons des réponses sur nos diverses demandes en vue de contrer les écologistes. Le manque de données a généré des sanctions judiciaires basées sur le simple principe de précaution. Caribaea Initiative a démontré sa fiabilité et nous avons mis en place des études d'envergure sur les espèces chassées mais aussi sur les autres espèces et les prédateurs. Les échanges qui ont été faits ont conduit à un programme d'études cofinancé avec la DEAL qui devrait s'étaler sur 3 ans.

Nous avons proposé un nouveau carnet de prélèvements prenant en compte toutes les espèces. Nous avons prévu un retour de carnets de 50 % mais malheureusement nous sommes qu'à 30 % de retour. Sur 2624 carnets distribués 785 retours, 505 mentionnaient au moins 1 prélèvement, soit une moyenne de prélèvement par chasseur de 28,05 % pour la saison. Les 2 espèces qui ont été le plus prélevées sont le pigeon à cou rouge (6137 individus) et la tourterelle à queue carrée (10 330 individus), soit 70 % environ des prélèvements. Nous n'avons que 181 prélèvements pour la colombe à croissant. Le mois le plus chassé est le mois de juillet pour 4335 individus pour seulement 2 jours de chasse soit 22 %. Le mois d'Aout 52 %, le reste autour de 6%. Pour que nous puissions pouvoir rechercher certaines espèces à quota 0, les espèces doivent être présentes et les études menées. Les informations récentes tentent à démontrer une issue favorable dans le futur mais les études sont en cours. Au 13 Avril 2023 les tendances cynégétiques des chasseurs démontraient une chasse diversifiée avec des déplacements fréquents sur la Guadeloupe.

Morton : Quand vous ne ramenez pas les carnets, vous ne vous aidez pas. Nous avons besoin des données pour les statistiques. Nous devons rencontrer la CDCFS avec les données pour pouvoir fournir des propositions fiables et défendre la chasse. Nous souhaitons l'ouverture de la chasse jusqu'en février afin de régler entre autres la problématique de la grive. Nous pensions avoir fait la paix avec les écologistes locaux et nous comptons sur eux pour raisonner leurs collègues nationaux. Nous devons répondre à l'enquête publique pour répondre aux questionnaires de l'enquête publique de la DEAL. Ceux qui n'ont pas d'ordinateur ou qui ont des difficultés peuvent se rendre à la fédération pour y répondre.

Mis aux voix le rapport est adopté à la majorité

9 - Proposition des dates d'ouverture et de fermeture de la campagne cynégétique 2023/2024

Le Président indique que le mois prochain, il proposera à la CDCFS les mêmes dates que celles validées la saison dernière.

Mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

10 - Questions diverses

Concernant le SIA, il est prévu la mise en place d'un service à la fédération afin d'aider les chasseurs pour faire leurs déclarations.

Il est 14 h, le Président remercie les participants, les invite à partager une collation et lève la séance.

Le secrétaire Général
Didier LACASCADE

Le Président
Louis Raphaël MORTON



RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITES

Assemblée Générale Ordinaire du 15 04 2023

Chasseurs, Chasseresses de Guadeloupe, Marie-Galante, Désirade et Saint-Martin,

Monsieur le chef de la police de l'environnement,
Madame la Présidente de l'office français de la Biodiversité,
Monsieur le Chef du service Ressources Naturelles de la DEAL
Madame la Directrice Régionale de l'ONF
Monsieur le Président de la SAFER Guadeloupe
Madame la Directrice du Parc National de Guadeloupe
Madame Elise QUESLIN (Directrice des programmes CARIBAEA INITIATIVE)

Chers invités,

Je vous remercie, en mon nom personnel et au nom de notre conseil d'administration, d'avoir répondu à notre invitation

Un remerciement spécial à Monsieur David NEBOR, Maire de Petit-Bourg qui nous reçoit aujourd'hui dans sa commune qui compte 266 chasseurs soit près de 10% des chasseurs guadeloupéens

Comme vous le savez, c'est la première assemblée générale ordinaire de notre mandature : il s'agit donc d'un moment important pour nous et je l'espère, pour vous, qui nous permettra de vous faire un point d'étape du déploiement en actions du programme sur lequel vous nous avez élus il y a 13 mois .

13 mois

13 mois de combats et d'engagement au cours desquels nous avons réglé d'une part des urgences héritées du passé et d'autre part tenté de poser les bases pour la chasse de demain.

C'est pourquoi mon rapport moral s'articulera en 3 phases :

1. L'état des lieux à notre arrivée,
2. Les actions menées dans l'urgence depuis 1 an,
3. Les projets et actions à venir dans les 5 prochaines années.

Nous vous avons promis de la transparence car nous estimons que nos adhérents sont des gens intelligents qui ont la capacité de comprendre ce que nous faisons et pourquoi nous le faisons et surtout pourquoi nous avons besoin de vous tous pour sauver la chasse guadeloupéenne.

Vous avez le droit de nous poser des questions sur les orientations que nous avons prises et qui impacteront la chasse de demain.

Il y aura donc une large place aux débats et aux questions et j'ai demandé à Monsieur Maurice ANSELME, ancien de la Fédération, ancien directeur du Parc National, de nous faire l'honneur d'être notre modérateur au cours de ces débats.

I- ETAT DES LIEUX

Sur le siège de la FDC et l'aspect administratif

Nous avons trouvé

- des locaux dans un état déplorable : fuites d'eau en toiture, installation électrique défectueuse, extincteurs obsolètes depuis 2015, pas d'alarme , des carreaux cassés un peu partout
- des armoires et des ordinateurs vides de tout dossier
- aucune mémoire informatique,
- des armes non entretenues, non déclarées en préfecture et non enfermées dans un coffre pour armes scellé au mur et au sol
- des dossiers de candidatures au Permis de chasser vides,
- aucun outil moderne de communication
- absence physique de matériels acquis par la fédération
- aucune cartographie des chasseurs de Guadeloupe par communes, par type de chasse pratiquée,
- aucune donnée statistique sur les prélèvements, les densités d'oiseaux, etc..
- **Convention collective des personnels des associations cynégétiques non respectée**

Le point positif est que les finances sont saines et permettent **d'agir vraiment** pour la chasse et les chasseurs car je rappelle que la FEDERATION n'est pas une banque et que ses ressources doivent être utilisées pour réaliser ses missions institutionnelles.

Sur l'aspect institutionnel

- la méfiance s'était installée entre la DEAL, l'OFB et la fédération. Mon prédécesseur a même été condamné au Tribunal Correctionnel pour menace envers un fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions. La Cour d'appel doit se prononcer prochainement sur ces faits. Mais le problème était de rétablir la confiance entre partenaires obligés de collaborer chaque année pour la gestion de la chasse. On ne peut se fâcher avec ceux qui autorisent ou pas la chasse...
- la politique de la chaise vide dans nombre d'instances a empêché les chasseurs de faire entendre leur voix avant la prise de décisions politiques et administratives impactant les biotopes
- Des relations conflictuelles notamment pour des raisons financières avec la FNC obéraient notre capacité à être soutenus par le national

Sur l'aspect cynégétique :

- en 20 ans nous avons perdu 7 espèces chassables, des territoires de chasse, des jours de chasse
-
- **23 Jugements ont été rendus contre les chasseurs sans qu'ils soient présents ou représentés par leur Président ou un avocat au Tribunal Administratif**
-
- Plus grave, par jugement du 30 Décembre 2021, le Tribunal Administratif a notamment interdit la chasse au ramier à cou rouge, au motif que sa chasse était ouverte le 14 Juillet alors que sa période de reproduction et de nidification allait de mars à octobre, et ce en violation de l'article R.424-1 du code de l'environnement. **Cette dernière décision où la FDC n'était ni présente, ni représentée, signifiait que la chasse au ramier à cou rouge n'ouvrirait pas avant novembre 2022 ou pas du tout !!**

Elle vient d'être confirmée par le Tribunal Administratif le 16 Février dernier.

Sur le permis de chasser :

Après plusieurs années de carence des épreuves, nous nous trouvions avec des candidats inscrits, pas de dossiers, pas de formateurs, du matériel de tir usé et fatigué, des ordinateurs vidés de leurs mémoires

Nous partions donc de loin mais l'excellente équipe qui compose votre conseil d'administration s'est mise au travail d'arrache-pied.

II- LES ACTIONS MENEES DEPUIS UN AN

En urgence

Site internet et groupes WhatsApp

Nous avons pris par écrit et très tôt des engagements forts dont celui de la communication, outil indispensable d'une gestion moderne de notre institution.

Un site internet a été installé et des groupes WhatsApp ont été mis en service.

Examen du Permis de Chasser

Nous avons organisé le permis de chasser en 2022.

2 sessions ont eu lieu qui font l'objet d'un rapport spécifique qui sera lu par ailleurs.

Je tiens ici à remercier encore publiquement M. Fabien CHAUDRE de l'OFB, Mesdames Alice TONNELIER et Pauline SERRA de la FICIF qui nous ont aidé à réinstaller les logiciels disparus, ont formé 10 nouveaux formateurs et nous ont conseillé pour offrir la possibilité à 149 jeunes guadeloupéens frustrés depuis 2 ans, de passer avec succès leur permis de chasser.

Je suis également extrêmement reconnaissant à Madame Nadia DORINAS, la secrétaire historique de la FDC, dont la profonde connaissance des dossiers et des procédures, associée à une implication totale dans ses missions, malgré le changement d'équipe, de méthode et les rumeurs, nous a permis de prendre en mains l'institution, nonobstant l'absence d'une véritable passation de pouvoirs.

Qu'elle reçoive ici le témoignage de la gratitude de tout le Conseil d'Administration et de moi-même.

Par ailleurs, nous avons renouvelé tous les lanceurs utilisés par l'EPC en choisissant des lanceurs mobiles sur chariots et alimentés par des panneaux solaires.

Ce matériel est désormais entreposé dans un conteneur que nous avons acquis et qui installé sur le stand de la SARCELLE D'OR, notre nouveau partenaire depuis la résiliation du contrat avec le BTC de la Madeleine.

Nous avons aussi acquis de nouvelles armes pour pallier les défauts constatés.

La Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage 2022

Nous avons dû renouveler et compléter les représentants des chasseurs qui composent cette instance incontournable dans la prise de l'arrêté préfectoral qui organise la chasse annuellement.

Cette instance est composée de diverses personnes : chasseurs, agriculteurs, forestiers, écologistes, SAFER, OFB, etc.

Les décisions sont prises selon un vote majoritaire et les chasseurs ne disposent que d'un tiers des voix.

Pour atteindre l'objectif principal qui était de permettre la chasse du pigeon à cou rouge ou ramier et en l'absence d'études récentes, nous avons une stratégie qui était de parler aux écologistes et de rencontrer au moins un scientifique pour avoir son avis.

Le calendrier a été le suivant :

- **28 Mars** : Réunion à Basse-Terre avec la DEAL pour faire le point et préparer la CDCFS
- **30 Mars** : Réunion avec M. CAMBRONNE pour définir une collaboration sur les études
- **04 Avril** : Réunion avec Mme IBENE
- **06 Avril** : Réunion avec l'OFB (Police de la Chasse)
- **14 Avril** : Rencontre avec M. Edouard BENITO-ESPINAL
- **22 Avril** : Réunion préparatoire de la CDCFS avec les délégués
- **25 Avril** : Réunion avec la DEAL à BASSE-TERRE
- **12 mai** : CDCFS

Par ces rencontres et discussions avec les personnes idoines, nous avons apporté les éléments scientifiques sur la période de reproduction du Pigeon à cou rouge qui devaient selon nous, permettre de le chasser en 2022 malgré le jugement du 30 Décembre 2021.

Ce point a été éclairci par M. Benito-Espinal, précisant lui-même dans un courrier en réponse à celui de la Fédération, que cette période allait pour l'essentiel de début mars à fin juin.

La majorité des autres études et nos constats corroborent parfaitement cette période.

Vous connaissez le résultat : la commission a statué à l'unanimité sur les propositions de chasse 2022, ce qui ne s'était jamais fait auparavant.

Il a été décidé que :

- le ramier à cou rouge serait chassé en 2022
- **pour tenir compte de la période de nidification de 3 semaines minimum, l'ouverture n'aurait pas lieu le 14 Juillet** car la DEAL qui rédige l'arrêté proposé à la signature du Préfet était contre cette date suite au jugement du 30 Décembre 2021 : c'est le dernier samedi du mois de juillet qui a été choisi après discussion.
- La tourterelle et le ramier ouvriraient en même temps pour éviter une suppression de chasse sur l'espèce ouverte pendant que l'autre est fermée. Nous avons proposé et obtenu que la tourterelle soit chassée jusqu'au 30 Août.

Il n'y a pas eu de recours contre l'arrêté et vous avez chassé toute l'année sans être inquiété par une décision judiciaire nonobstant toutes les rumeurs véhiculées par des gens mal informés ou malveillants !

Cette paix a néanmoins un coût et une contrepartie que j'aborderai dans ma troisième partie qui concerne l'avenir.

Personnel et Recrutement

Nous avons recruté une nouvelle secrétaire au départ pour un CDD de 6 mois destiné à pallier l'absence de la titulaire, qui s'est transformé en CDI.

Notre gratitude va aussi à Mme Cécilia COZEMA, recrutée en avril 2022 et qui a, très vite, su s'adapter à ses nouvelles missions et fonctions. Elle a assuré l'intérim, avec implication et forme aujourd'hui une véritable équipe avec Nadia DORINAS.

Les objectifs de cette embauche sont d'éviter une vacance du secrétariat, d'améliorer les traitements notamment sur le plan de la communication numérique, de limiter le recours aux vacataires en période de validation avec les traitements financiers et les risques induits, d'élargir la gamme de services offerts aux chasseurs (SIA, formation décennale, etc)

Nous avons procédé à la régularisation salariale de Mme DORINAS pour respecter la convention collective pour environ 10 000 euros.

Régie

Nous avons mis en place notre nouveau régisseur sans aucune aide des sortants qui ont disparu comme si la FDCG n'existait plus et n'avait plus de mission institutionnelle.

A chaque fois, nous avons rencontré des personnes ouvertes dans les administrations, prêtes à nous aider, à nous transmettre leur savoir faire dès lors que nous leur parlions avec sympathie et les traitions en êtres humains responsables .

Que nos contacts à la DRFIP et à la Préfecture notamment au service réglementation, reçoivent ici l'expression de ma sincère reconnaissance.

Rencontres avec tous les acteurs de la chasse

Nous avons rencontré et présenté notre programme et notre vision de la chasse à toutes les institutions autour de la Chasse, Le Préfet, l'OFB, la DEAL, l'ONF, le Parc national, le Conseil Général. Il ne manque que le Conservatoire du Littoral prévu pour les prochains jours.

Il est impératif comme nous l'avons écrit dans notre programme de passer des partenariats gagnants avec les institutions pour expliquer nos ambitions et crédibiliser nos actions.

Nous avons nommé nos représentants dans presque toutes les instances dont nous sommes statutairement membres : SAFER , ARB, Parc National, etc....

D'ailleurs je vous lis le message de la présidente de l'ARB et l'OFB.

Nous participons aux programmes « Planté lokal » et de réhabilitation des mares.

Nous avons rencontré et parlé avec les écologistes pour exposer notre vision et réduire nos antagonismes.

Par ailleurs, je me suis rendu à l'assemblée générale électorale de la FEDERATION NATIONALE en Juin 2022 et y ai rencontré le Président SCHRAEN qui était ravi de ce contact inédit entre nos deux fédérations. Au cours d'une réunion de travail avec le Directeur Général et lui, nous avons réglé les différends anciens et j'ai pu récupérer 3 années de dotations de fonctionnement qui déduction faite des sommes que nous leur devons, représentent quand même 140 000 € environ qui sont déjà dans nos caisses.

J'ai obtenu son accord de principe pour nous appuyer dans nos actions à venir sur le plan national ainsi que l'information sur le fait que nous pouvons mobiliser l'écocontribution sur nos programmes d'études à hauteur de 45 000 euros par projet qu'ils nous aident à monter.

Voilà qui répond aux interrogations de certains sur la qualité de nos relais nationaux.

Organisation de la FDCG

Nous avons sécurisé notre siège : paiement de l'assurance (!), changement des extincteurs périmés, contrat avec une entreprise de télésurveillance,...

Nous avons remis à niveau le matériel informatique existant et acquis de nouvelles machines pour offrir à nos adhérents les services suivants : Renouvellement du permis en ligne qui est en cours, Déclarations SIA, formation décennale

Nous avons acquis un coffre pour nos armes.

Notre siège est conservé et en cours de réaménagement pour un accueil digne des cotisations payées depuis des décennies par nos adhérents. Il n'y aura donc ni maison ni musée des chasseurs. Ni marbre au sol non plus...

Les travaux ont commencé plus tard que prévu (le 13 mars) parce que les réponses des entreprises à l'appel d'offres ont tardé à venir.

Quoiqu'il en soit nous devrions pouvoir offrir un service minimum en présentiel fin mai et dans l'intervalle les secrétaires sont en télétravail, le standard téléphonique est assuré sur les 2 numéros (0590 83 57 80 et 0690 56 13 29), les emails sont reçus et traités et le courrier déposé dans la boîte aux lettres est relevé régulièrement .

Nous avons aussi pris acte de ce que les placements effectués jusqu'ici rapportaient la somme de considérable de **1920 € pour 480 000 euros placés soit 0.4% par an !!**

Nous avons effectué, nous, en novembre 2022 un placement de 300 000 euros qui a rapporté 2663 € au 30 12 2022 et devrait rapporter 21 000 euros au 30 12 2023.

Déploiement de notre programme d'études

Nous devons rattraper un retard accumulé sur les études scientifiques.

Il n'y a pas de chasse moderne sans production de données : sur le gibier, sur les chasseurs, sur l'économie de la chasse, sur les biotopes, etc.. ;

Nous avons nommé un responsable des études au sein de la FDCG et lancé en association avec la DEAL des études sur les pigeons, les tourterelles, les grives et les perdrix.

Après 6 mois de rencontres, réunions, définitions de méthodes, nous avons signé la convention avec CARIBAEA INITIATIVE pour une étude sur 3 ans en Guadeloupe, Marie-Galante, SAINT-MARTIN pour un budget de 200 000 € qui a commencé en janvier dernier.

Nous avons constitué une commission dédiée uniquement au pigeon à cou rouge et une à la gestion des biotopes pour tenter notamment de récupérer la gestion de certaines zones humides chassées ou non.

Nous vous avons fait parvenir un questionnaire pour connaître : le nombre de chasseurs par commune, le type de chasse pratiquée, le nombre moyen de prélèvements annuels par espèces.

Nous avons réalisé un nouveau carnet de prélèvement pour mieux appréhender les densités prélevées par espèce.

Il s'agit de mieux maîtriser notre pratique face à nos adversaires ou nos partenaires avec des réponses et des données précises.

VALIDATION 2022

C'est dans ce contexte que nous avons effectué 2620 validations de permis en 2022 : 20 temporaires, 136 nationales et 2464 départementales.

Ce n'est pas mal dans un contexte de reprise de la Fédération, d'incertitude sur la chasse au ramier et de crise économique post covid.

Nous espérons revenir à la moyenne qui se situe autour de 2 800 chasseurs dès 2023.

Réfection de la route d'accès aux marais de PORT LOUIS

Création de la réserve de chasse du marais de la pointe gros bœuf à SAINT-FRANCOIS

III- PROJETS ET ACTIONS A VENIR DANS LES 5 PROCHAINES ANNEES.

EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER

Un nouvel inspecteur du permis a été nommé pour les Antilles Guyane et la procédure d'inscription a changé.

Il s'agit pour nous d'anticiper les effets de ce changement.

Désormais, les inscriptions vont commencer dès décembre pour une unique session annuelle prévue en juin avec possibilité d'inscrire jusqu'à 200 candidats par session.

Des précisions seront données par téléphone ou sur le site aux candidats.

PERIODES DE CHASSE

Nous avons l'ambition de faire modifier le code de l'environnement et l'arrêté de 1989 sur les points suivants :

- reclassement des colombes dont les perdrix pour permettre d'élargir la période de chasse
- modification de la période globale de chasse pour l'aligner sur le national et notamment pour le gibier d'eau jusqu'en mars
- Prise en compte des nouvelles espèces de tourterelles dans le classement en gibier

Sur ces points nous avons déjà obtenu l'accord de collaboration de la DEAL, l'OFB et surtout l'appui du national auprès des ministères concernés mais nous avons besoin du retour des études en cours pour asseoir nos demandes.

EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN

Nous prévoyons de recruter un technicien cynégétique comme dans toute fédération structurée.

Il sera notre permanent sur le plan technique auprès des administrations partenaires ainsi que sur le terrain.

Un appel à candidature sera lancé incessamment. Je remercie ici M. Maurice ANSELME qui nous a aidé à définir le profil du poste.

SERVICES AUX CHASSEURS

Dès que les travaux seront terminés et que la période de validation des permis sera passée, nous proposerons aux chasseurs un service gratuit d'aide à la déclaration de leurs armes au SIA. Ils viendront sur rendez-vous à la Fédération pour la saisie en ligne de leur compte. Le concours de bénévoles disponibles serait bienvenue pour renforcer l'équipe en charge de ce service.

Par ailleurs, nous commencerons la formation décennale à la sécurité qui est obligatoire pour tous les chasseurs qui ont plus de 10 ans de permis. Donc la majorité d'entre nous.

Le calendrier des formations sera communiqué courant septembre pour des sessions collectives au siège de la fédération.

ETUDES

Nous poursuivons les programmes en cours mais nous devons mener des études en direct ou en collaboration pour appréhender dans le détail nos espèces chassables ou non.

Nous avons besoin de bénévoles pour participer à la collecte des données (comptage) aussi bien sur le sédentaire que l'erratique ou le migrateur.

Les volontaires devront se manifester auprès des responsables de commissions ou du secrétariat de la fédération.

La chasse est l'affaire de tous et de chacun : c'est l'implication individuelle et collective qui nous garantira la pérennité de notre activité. Cela commence par le carnet de prélèvement rempli et retourné dès la fin de la saison à la FDC.

BUDGET :

Notre budget a augmenté de 22% depuis un an mais cela n'est pas suffisant au regard de nos ambitions pour la chasse guadeloupéenne.

Nous allons donc mobiliser les aides pour les études et l'aménagement des biotopes qui existent et que l'ARB nous a vivement incité à utiliser.

Nous allons aussi déléguer à la FNC le traitement des données statistiques.

SCHEMA DEPARTEMENTAL CYNEGETIQUE

Le schéma actuel 2018-2024 devra être renouvelé pour la période suivante.

Nous avons déjà entamé des contacts avec CARIBAEA INITIATIVE sur ce projet qui devra être nourri des données de vos carnets et des études en cours.

RENFORCEMENT DE LA COMMUNICATION

Nous sommes en train de travailler sur 2 outils pour améliorer ces points :

- D'une part la VAD qui permettra le paiement en ligne non seulement pour l'examen au permis de chasser mais aussi pour la validation annuelle
- D'autre part, des nouveaux outils de communication directe vers les chasseurs par whatsapp ou SMS sont à l'étude

Par ailleurs nous pensons utile de créer un évènement réunissant des chasseurs et le public pour faire découvrir notre passion à ceux qui ne la connaissent pas, comme une journée des chasseurs ou de la chasse.

Il faut aussi mener des actions pédagogiques et de nettoyage de sites avec médiatisation et intégrer tous les programmes de préservation de la biodiversité.

En conclusion :

Être chasseur en 2023 ne peut plus se limiter à décrocher et épauler son fusil : si nous voulons chasser demain, nous devons gérer, et la ressource et le territoire.

Notre programme rappelait que le monde change, notre monde change, la chasse est attaquée partout, notre pratique doit évoluer et nous devons changer aussi, nous adapter pour préserver ce qui peut encore l'être et le transmettre à la génération d'après.

Nous impulsions donc des changements très importants dans la conception même de la chasse en Guadeloupe. La gestion cynégétique est au cœur de nos préoccupations et nous savons qu'elle devra se faire obligatoirement avec la contribution des membres de la fédération.

L'implication de chaque chasseur est importante au quotidien.

Soyez, soyons tous et chacun, acteurs du changement.

Soyons constructifs : c'est l'énergie de chacun qui irrigue le collectif.

PETIT BOURG le 15 avril 2023

Le Président
Louis-Raphael MORTON